

Gland, le 19 mars 2026

**Aux parents et personnes responsables
des élèves de 11^e et RAC1**

Fin de l'année scolaire et examens

Madame, Monsieur, chers parents,

Voici quelques informations concernant les examens et la fin de l'année scolaire.

- Les cours se termineront **le mardi 26 mai** selon l'horaire habituel. Le bulletin annuel avant examens ainsi que le formulaire de demande parentale sera distribué à ce moment-là.
- Les examens se dérouleront **du mercredi 27 mai au mardi 09 juin**. Aucun congé joker ne peut être pris durant cette période.
- Un récapitulatif des dates des examens et des horaires des examens écrits est disponible sur le site internet de notre établissement (<https://www.es-gland.ch>).
- L'horaire de passage aux examens oraux est annoncé aux élèves par les professeurs concernés : l'élève doit l'inscrire dans son agenda ; en principe, il est également affiché en classe et/ou sur la porte de classe.
- Un récapitulatif du matériel à prendre pour chaque examen figure sur l'horaire de passage aux examens oraux.

Exception faite de certaines OCOM, l'examen comporte deux épreuves, l'une écrite et l'autre orale. Ces deux épreuves donnent lieu à une seule note d'examen par discipline.

Branches soumises à examen

- **En VG** : le français, l'allemand, les mathématiques, l'OCOM (ou l'OS) et l'anglais.
- **En VP** : le français, l'allemand, les mathématiques, l'OS et l'anglais.
- **Au RAC1** : le français, l'allemand, les mathématiques et l'anglais.

Durant les épreuves, les élèves entrent en classe munis de leur matériel d'écriture et de l'éventuel matériel spécifique autorisé dans certaines branches. Tout autre objet (sac, trousse, veste, téléphone portable, appareil électronique) doit être déposé à l'entrée de la classe. Nous vous remercions de prendre note que les montres connectées sont interdites. Le fait d'être équipé d'une montre connectée à l'examen sera considéré comme une tentative de tricherie et l'appréciation la plus basse sera attribuée à l'épreuve, soit la note 1 ou 0 point. Concernant les langues étrangères (anglais, allemand et, le cas échéant, italien), une arrivée tardive à la compréhension orale entraîne l'annulation de cette partie de l'épreuve et la perte des points s'y rapportant. Concernant les dossiers à remettre dans certaines OCOM, une remise hors délais (sans motif valable justifié par un certificat médical) fait baisser la note du dossier d'un demi-point par jour de retard.

En cas d'absence à une épreuve, dans le cas exceptionnel d'une maladie ou d'un accident, un **certificat médical** devra être fourni au secrétariat de l'établissement le jour même. Un rattrapage sera alors organisé dans les 2 mois suivant l'examen.

L'élève n'est placé sous responsabilité de l'école que pour la durée de son examen. Pour l'écrit, cela signifie que lorsqu'un élève a terminé son épreuve, il la rend et rentre chez lui.

Conditions de certification et d'admission aux différentes écoles post-obligatoires

Le certificat est décerné sur la base des moyennes obtenues à la fin de la 11^e année ou de l'année de RAC1.

En ce qui concerne le calcul des moyennes et les différentes conditions d'admission et de certification, qui varient sensiblement selon les voies et les niveaux, nous vous renvoyons au *Cadre général de l'évaluation* ainsi qu'au courrier de la DGEO à votre attention, accessibles sur le site internet de l'établissement.

Contact avec les parents et annonce des résultats

A partir de la fin des oraux, les maîtres de classe contacteront les parents dans deux cas de figure :

1. Si leur enfant est en échec, pour s'enquérir de leur demande : redoublement, sortie de l'école avec une attestation de fin de scolarité, demande de demi-point ou point de faveur pour l'obtention du certificat.
2. Si leur enfant n'a pas les points requis pour être admis à l'ECG, à l'EC, en MatuPro ou dans les classes de RAC 1 ou 2, pour s'enquérir de leur demande : inscription tardive à l'Ecole de la Transition ou demande de demi-point de faveur si cas limite.

Dans le cas où les parents auront une demande à adresser au Conseil de direction ou auront à faire valoir des circonstances particulières, nous les prions de compléter le formulaire transmis par le maître de classe et de nous le retourner dans les plus brefs délais.

Une fois les examens terminés, les élèves ne seront pas en vacances. Ils seront mis au bénéfice d'un horaire spécial qui leur sera communiqué par le maître de classe. En ce qui concerne les promotions, nous vous tiendrons informés des modalités de cette cérémonie via un courrier spécifique et le site internet de notre établissement.

Nous souhaitons d'ores et déjà plein succès à votre enfant pour ses derniers moments de scolarité obligatoire, et, en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

Cédric Rossier



Directeur

Jean-Marc Olivet



Doyen

Copies

- Maîtres de classes et enseignants de branches à examen